

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2024/071/AR/6**

Le Maire de la Commune de EU,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-, L2131-2-2, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L2213-6,  
 Vu le code de l'environnement,  
 Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le code de la santé publique,  
 Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public suite au plan Vigipirate devant le Collège La Providence Nazareth rue Jeanne d'Arc à Eu.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup> :** Interdiction de stationner devant le Collège La Providence Nazareth rue Jeanne d'Arc à Eu jusqu'à la levée du plan Vigipirate.
- Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les Services Techniques.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-neuf février deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER  
 Le Maire de la Ville d'Eu




CLAUDINE BRIFFARD  
 PREMIERE ADJOINTE

Mairie d'EU  
 Tél : 02.35.86.44.00  
 Mail : news@ville-eu.fr

